

09 fév 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2024

Accord avec le Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'échange d'informations en cas d'incident avec des conséquences radiologiques

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg relatif à l'échange d'informations en cas d'incident ou d'accident pouvant avoir des conséquences radiologiques.

L'accord vise à renforcer et à approfondir la coopération existante en organisant l'échange d'informations entre les deux États.

À cette fin, l'accord établit un système d'alarme et d'échange d'informations en cas d'incidents de ce type. Il s'agit d'un réseau de transmission 24h/24h prévoyant notamment la possibilité d'envoyer un correspondant sur le territoire de l'autre État durant les situations d'urgence.

Les deux parties peuvent aussi demander de participer aux exercices annuels que l'autre partie organise dans le cadre de ses plans d'urgence nucléaires et radiologiques nationaux.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Olivier Schotte
Porte-parole (FR)
olivier.schotte@diplobel.fed.be

Remy Esquiliche
Porte-parole (NL)
remy.esquiliche@diplobel.fed.be